

# CDEN du 10/11/2022

## Compte-rendu de la FSU-SNUipp 65

### **Présents :**

- Jean SALOMON, Préfet des Hautes-Pyrénées absent, représenté par Sibylle Samoyault, SG
- Thierry AUMAGE, Inspecteur d'académie

### Au titre des membres représentant les communes :

- Ange MUR, Maire de Jarret
- Jean NADAL, Maire de Maubourguet
- Marc BEGORRE, Maire de Lamarque-Pontacq
- Gilles CRASPAY, Mairie de Tarbes
- Éric DUPUY, Mairie de Bagnères de Bigorre

### Au titre des membres représentant la région et le département :

- V Rinaldi Conseillère Régionale
- Yolande Guinle Conseillère Départementale
- Pierre Brau-Nogue Conseiller Départemental
- Marie France Prugent Conseillère Départementale
- G Esson Conseillère Départementale
- Yannick Boubée\_Conseiller Départemental
- L Lages Conseiller Départemental
- 

### Au titre des membres représentants des personnels :

- FSU : (4)** Sylvain Boisseau, Anne -Marie Daries, Sébastien Jaffiol, Claude Martin, Marc Poulou,
- CFDT-sgen (2)** V. Duprat, A. Puzos
- CGT (0)** :
- UNSA (2)** :C. Aguillon, M. Talavéra

### Au titre des membres représentant les usagers Parents d'élèves :

- Stéphanie Abbadie

### Au titre des membres représentant les usagers des associations complémentaires de l'enseignement public :

Madame Jeannie CAMES, titulaire, Secrétaire Générale des Membres de la Légion d'Honneur 65  
Monsieur Francis Totaro, président départemental des pupilles de l'école publique

### Invités :

- Corine GONCET, secrétaire Générale de la DSDEN 65
  - Laure Beau, chef de la Division des élèves et de l'organisation scolaire à la DSDEN 65
  - Guillaume Danjou coordonateur TER Haute Bigorre
  - Cathie Lavit IEN Lourdes Bagnères
  - F Labarde Proviseur Lycée Victor Duruy Bagnères de Bigorre
  - Arnaud de Sede Principal du collège Blanche Odin Bagnères de Bigorre
  - V Menard IEN Tarbes Val d'Adour Madiran
  - Mr Campays Principal du collège de Maubourguet
  - Mr Angla Proviseur cité scolaire Pierre Mendès France Vic en Bigorre

– Mr Ré Président de la Communauté des Communes Adour Madiran

3 déclarations liminaires SGEN-CFDT, se-UNSA, FSU (jointe)

Secrétaire de séance : la FCPE

## ORDRE DU JOUR

### **1- Approbation du CR du CDEN du 2 septembre 2022**

Modifications apportées par la FSU dans le paragraphe sur les capteurs de CO2 installés dans les classes. CR approuvé à l'unanimité.

### **2- Bilan de la rentrée scolaire**

La diminution des effectifs se fait sentir à tous les degrés, de l'école primaire au lycée. Au lycée la baisse n'est que sensible pour l'instant mais sera plus importante lorsque les faibles cohortes y arriveront.

Sur le sujet de la voie professionnelle et de ses formations moins attractives (au prorata, elle perd des élèves), le DASEN annonce qu'il travaille avec le préfet et le département pour « participer aux besoins de notre économie »

Dans le premier degré, les effectifs décroissent de façon quasi régulière depuis 2013 (17044 élèves) jusqu'à cette rentrée 2022 (15173 élèves). L'année passée, la rentrée s'est faite avec un effectif de 15290 élèves. Selon le DASEN qui avait prévu un effectif de rentrée inférieur à la réalité, l'accueil des enfants ukrainiens contribue à l'augmentation imprévue de ces effectifs.

Sur la scolarisation des 2 ans, le département est au-dessus de la moyenne académique puisque le chiffre annoncé par le DASEN est de 13,67 % au lieu de 6,1 % pour l'académie. Le DASEN se félicite de ces données et préconise que cette évolution doit continuer à être recherchée « pour répondre aux besoins et aux demandes des familles ».

Sur la maternelle en général, le DASEN apporte les chiffres de 6225 en 2015 à 5377 à aujourd'hui. Il se félicite de n'avoir pas touché au taux d'encadrement en maternelle depuis son arrivée : pour lui l'offre de service public est maintenue. Le DASEN annonce que le « travail sur la scolarisation des 2 ans » doit être pérennisé « là où c'est souhaitable ».

Enseignement privé dans le 1<sup>er</sup> degré : il passe de 2360 à la rentrée 2021, à 2331 à la rentrée 2022. Pour les 3 écoles hors contrat du département (Benqué-Molère, l'école confessionnelle de Tarbes et Peyrefitte Nestalas), on passe de 73 à 61 élèves.

En ce qui concerne l'enseignement à domicile, sur les dernières années, il y a eu un pic en 2020 (352 élèves). A la rentrée 2021 ils étaient 190 et à cette rentrée 2022, ils sont 116. Le DASEN explique que depuis la nouvelle loi, il refuse certaines demandes d'Instruction à domicile lorsqu'elles ne sont pas « solidement justifiées ».

## **POINT D'ETAPE TER**

### TER HAUTE BIGORRE

G. Danjou, directeur de Montgaillard représentant le comité de pilotage du projet fait le bilan du projet. Sur la Haute Bigorre, le projet est présenté comme une solution pour rendre attractif le territoire « fragile » économiquement.

Avec la compétence scolaire, la communauté de communes organise le projet autour des établissements scolaires (lycée, collège, 16 écoles), des services sociaux à l'enfance, du monde associatif et des familles. 4 axes sont retenus : un axe « ouverture internationale », un axe « engagement citoyen », un axe sur la « valorisation des ressources du territoire » et un axe sur la promotion du projet (coordination communication diffusion).

Le financement attribué par l'Etat s'élève à 30 000€/an pendant 3 ans + 14 000 euros (plan bibliothèque) pour les 11 écoles du territoire, sans compter le financement accordé par les collectivités territoriales. Ce financement sera attribué à des actions de décentralisation pour les communes du territoire hors Bagnères de façon à permettre un accès gratuit aux infrastructures de Bagnères via les transports, un accès itinérant à la culture (artothèque mobile)

Un budget européen permet également de construire des projets européens type Erasmus.

*La FSU intervient pour noter que cette notion « d'attractivité » renvoie à une mise en concurrence entre établissements, entre territoires. Au-delà de la pertinence d'un tel projet avec une finalité louable de permettre un accès plus démocratique à toutes les familles via les solutions évoquées, cette mise en concurrence et les moyens spécifiques mis en place dérogent néanmoins à l'esprit d'un accès universel aux services à la population, quel que soit le lieu sur l'ensemble du territoire national. Pourquoi faut-il construire de tels projets pour pouvoir bénéficier de ces moyens ? : on s'oriente de plus en plus vers une territorialisation des services publics avec les inégalités qui en découlent, selon les territoires.*

*D'autre part, les projets qui sont mis en place ont-ils été vraiment conçus avec ou répondent-ils vraiment à la volonté de tous les personnels car on constate que de nombreux projets issus d'une seule volonté politique, sont construits indépendamment des personnels? Enfin, quelles évaluations seront tirées de cette expérimentation car dans l'Education Nationale, il est courant que les expérimentations soient validées (et généralisées) ou abandonnées sans qu'aucun réel bilan ne soit établi. Notamment sur les projets TER, aucun indicateur n'est mentionné, ce qui porte à douter qu'une évaluation soit mise en place au bout de l'expérimentation.*

En réponse, les représentants du comité de pilotage présents affirme que des bilans à mi-parcours seront mis en place avec les acteurs concernés. L'UNSA demande si les organisations syndicales pourront être invités. Pas de souci pour l'Administration, les syndicats pourront participer.

#### TER de la Communauté de Communes Adour Madiran

Ce TER est lié à la géographie de la Communauté des Communes. Avec la compétence scolaire, la communauté de communes organise le projet autour des établissements scolaires (lycée général de Vic, lycée professionnel de Vic, collège de Vic, collège de Maubourguet, 31 écoles dans le 65, 4 dans le 64), des services sociaux à l'enfance, du monde associatif et des familles. Autour de 3 axes :

axe 1 « ambition affirmée de la réussite de tous les élèves »

axe 2 « compenser les inégalités territoriales»

axe 3 « coordination, suivi, valorisation des actions du TER »

Le proviseur de la cité scolaire de Vic met en avant les opportunités offertes aux élèves grâce à la mise en place de TER (cordées de la réussite avec sciences po Paris, Airbus...), favorisant ainsi l'ambition et la mobilité.

La mise en œuvre de l'article 4 de la convention est soumise au vote : regrouper les élèves du cycle 3 sur un même lieu avec la création d'une école 2 classes pour 30 élèves sur le site du collège de Maubourguet, « transfert » de 2 postes d'adjoint et création d'un poste de direction à temps plein et affectation des élèves de CM1, CM2 des écoles de Soublecause, Lahitte Toupière et Labatut).

Sous la dénomination de « transfert », il s'agit de la fermeture de 2 postes sur les RPI concernés et de l'ouverture de 2 nouveaux postes sur l'école sis au collège de Maubourguet.

*En réponse au questionnement de la FSU, le DASEN annonce qu'au niveau des personnels, le choix des enseignants a déjà été fait et que ces postes sont déjà pourvus. La FSU interroge*

*sur ce type de « mouvement » en dehors du mouvement et très précoce alors que d'une manière générale, les collègues mutés ne connaissent leur réponse au mieux qu'en juin ! Le DASEN répond qu'un mouvement commencé longtemps à l'avance sur ce projet permet de bien le préparer...*

Ce vote accordera du temps aux différents acteurs du territoire pour la réalisation du projet (projet pédagogique, réalisation de travaux d'aménagement des locaux pour le conseil départemental, amélioration du réseau des transports pour le région...)

*Intervention de la FSU : Il est étonnant de vouloir défendre l'école rurale en fermant des écoles et d'organiser des déplacements massifs d'élèves pour répondre à une perte d'attractivité.*

*Pourquoi ne pas évoquer clairement le but de tel dispositif : la création de collège de cycle3 ?*

*Contrairement à Bagnères, ce TER est celui du centralisme.*

*Les problèmes d'effectifs sont généraux dans les territoires du département. Il y avait sans doute d'autres solutions pour le collège de Maubourquet... Les personnels ont-ils été consultés pour proposer d'autres solutions ?*

*Pourquoi les élèves de Maubourquet n'ont-ils pas été choisis pour ce dispositif plutôt que de vider les communes environnantes de leurs élèves ?*

*Sur les RPI touchés, il s'agit bien de fermetures de classes, d'école et non pas transfert.*

*Pourquoi un tel projet ici et pas ailleurs ? On ne peut qu'être positivement étonné des moyens mis en œuvre : 2 postes d'adjoint et 1 poste de direction complet sur cette nouvelle école qui compte environ 30 élèves; pourquoi ne pas généraliser cette mise à disposition de moyens humains partout sur le département ?*

*La FSU s'indigne de la façon de procéder qui n'est jamais clairement affirmée et qui s'affranchit des avis des premiers concernés sur le terrain : pourquoi ce projet n'est-il annoncé qu'une fois validé ? A l'image des méthodes gouvernementales, cela confirme la volonté d'écarter des discussions les citoyens, les personnels et leurs représentants, ici -en l'occurrence- les organisations syndicales.*

Mr Ré, président de la communauté de communes, relate les difficultés de construction de ce projet, exprime également ses doutes mais souligne sa nécessité devant les difficultés du territoire (baisse démographique, éloignement...). Il ne maîtrise pas le côté pédagogique du projet qui inquiète les parents mais espère qu'il amènera un plus pour le territoire.

Le préfet rappelle l'importance du rôle des acteurs du territoire pour proposer des solutions prenant en charge les spécificités de ces territoires préférables à des décisions venues « d'en haut », des ministères. Il n'y a pas de solution miracle !

Les différents acteurs espèrent améliorer l'attractivité du territoire grâce aux actions du TER.

*M. Begorre, maire de Lamarque Pontacq, déclare qu'il ne comprend pas comment on peut expliquer [le dynamisme d'un territoire] par la fermeture des écoles dans les villages !*

Vote :            abstentions : 3            contre 9 (Orga Syndicales)            pour 10

*Pour le SNUipp/FSU : Anne Marie Daries, Claude Martin et Sylvain Boisseau*